

QUAND LES TAUREAUX ÉTAIENT HORS LA LOI

A. JEANJEAN

Les origines

Le fauve cornu du Vieux Monde, le *Bos primigenius* des scientifiques, l'aurochs des vieux parlars germaniques, aujourd'hui le taureau de combat, nous est connu par les peintures rupestres de Lascaux qui en donnent une image précise : le mâle est corpulent sur l'avant, haut, long, sec. Son poil est noir, brun ou rougeâtre, son museau fin. L'aurochs porte une redoutable paire de cornes aux pointes relevées qui s'écartent légèrement. De la subsistance des caractères primitifs de ce monstre dépendra toute tauromachie. D'ailleurs les amateurs de corrida peuvent deviner dans l'aurochs européen les caractères primitifs de certains taureaux de combat actuels, en particulier chez les célèbres *Miura*.

Uniquement préoccupé par les nécessités d'une vie précaire, l'homme de la préhistoire chasse rarement l'aurochs : un pour cent seulement des débris archéologiques retrouvés

proviennent d'ossements du bovidé. La relation du chasseur à l'animal est neutre. Pour l'homme, le danger, toujours possible, n'est jamais souhaité. Ce n'est qu'un aléa fâcheux qu'il convient d'éviter. Le chasseur d'alors ne tue que pour survivre.

Notre ancêtre a dû se contenter d'abord de charognes, d'animaux malades ou diminués. C'est ensuite la traque vers la fosse piège, le cul-de-sac, la falaise d'où se précipite le gibier affolé. Avec l'arc et la sagaie, le chasseur ose l'approche, l'attaque et la poursuite avec des chiens. La traque peut alors s'achever par un affrontement direct.

L'aurochs domestique

Après plusieurs centaines de millénaires vécus dans l'angoissante incertitude de la cueillette et de la chasse, l'humanité fait un pas de géant vers 8 000 ans av. J.C., avec l'apparition de l'agriculture et de l'élevage. La cueillette est alors remplacée progressivement par la récolte, et la chasse par le sacrifice de l'animal déjà soumis car domestiqué.

Bientôt la chasse se transforme en simple complément alimentaire puis en loisir. Mais elle ne disparaît pas et on la retrouve à l'origine du fait taurin. La relation entre l'homme et l'animal change radicalement. Le gibier devient bétail disponible, l'homme passe, avec sa proie, à des rapports détendus et rassurants.

Le taureau Dieu

De tous les animaux plus ou moins déifiés, aucun n'a été distingué autant que le taureau, aucun n'a fait l'objet d'un culte aussi fervent dans toutes les civilisations de la Méditerranée. Perçu comme l'animal le plus beau mais aussi le plus redouté, le taureau est devenu l'apothéose et le symbole de cette conquête majeure que constitue la domestication.

Pendant dix millénaires, l'homme va célébrer sa propre réussite. En Égypte, le bœuf Apis devient le dieu de la Fécondité, de la Fertilité et de l'Abondance. Tout le bassin méditerranéen jusqu'au Proche-Orient adopte le culte du taureau sous diverses formes. Les Hébreux cèdent au Veau d'Or ; ils adorent l'idole cornue et cet égarement passager leur vaudra le châtement du Dieu unique.

Dans la mythologie, on retrouve le même engouement pour le taureau. N'ayant de comptes à rendre qu'à sa passion, Zeus s'absout d'avoir pris par amour la forme d'un taureau pour enlever la belle Europe. Jason parvient à mettre au joug deux cornus récalcitrants. Thésée affronte et tue le Minotaure crétois, monstre né des amours coupables de Pasiphaé avec le taureau que Posséidon avait fait sortir de la mer. De Crète nous parvient le témoignage d'athlètes qui basculent en pirouettes sur des cornes dressées (vases). Lutte ou jeu ? Culte ou combat ? Le sacrifice du taureau est précédé de scènes qui plongent dans la perplexité : s'il est possible à un être humain de se suspendre aux cornes de l'animal, ou encore de sauter par-dessus son

échine et de pivoter en appui sur les mains, les deux exploits face à un cornu agressif ne peuvent aucunement s'enchaîner. L'artiste a-t-il représenté sur la même image deux exercices différents ?

Bien avant l'apogée de Rome le culte touche l'ouest du bassin méditerranéen, notamment la péninsule Ibérique et le sud de l'actuelle France qui ont gardé des traces archéologiques de cette dévotion. Hercule capture les taureaux que Gérion fait paître en Bétique, l'actuelle Andalousie. Dans l'ancienne Ibérie, dont la forme est celle d'une « peau *de taureau tendue* », les vestiges du vieux mythe taurin sont multiples.

Mithra, le sacrifice rituel

Originaire de Perse, le culte de Mithra, rival du christianisme naissant, est l'aboutissement et comme le résumé des diverses religions du taureau. Il reproduit fidèlement le processus de la domestication, de ses échecs d'abord, de son succès enfin.

Le dieu Mithra, après une longue lutte, capture et enferme le taureau sauvage. Mais le rebelle fuit. Allié de Mithra, le soleil envoie alors son messenger, un corbeau qui impose le sacrifice de l'insoumis. Tel Abraham, Mithra se résigne. Avec son chien, il retrouve le taureau, le maîtrise et l'immole. Des chairs de l'animal supplicié surgissent alors les céréales, de son sang la vigne, et de sa semence toute la lignée des animaux utiles.

Religion simple et bien adaptée aux mentalités du temps, le culte de Mithra, rapporté d'Asie par les soldats et les marins se répand lentement dans tout l'Empire romain lors du premier millénaire avant J.C. Le sang purificateur du taureau asperge les initiés promis à la vie éternelle. A vingt siècles de distance, Picasso retourne aux sources de la culture taurine, jusqu'à faire de l'animal-totem une véritable épure.

Certes, pour l'essentiel, l'égorgeage rituel du taurobole diverge de la tauromachie car le culte n'est pas assimilable au combat, et Mithra égorgeait sans risque l'animal soumis et bienfaiteur. Le combattant du taureau tuera, à grands périls, l'animal libre et porteur de mort. Mais la mémoire collective des peuples héritiers de la *Mare Nostrum* gardera de ces rites une image du taureau désormais subjective et chargée de symboles.

La résistance à la domestication

Des rives de l'Atlantique à celles du Pacifique, de la toundra arctique aux limites du désert africain, on distingue, au début de notre ère, trois grandes familles d'aurochs primitif : l'europpéen, parfois colossal, aux cornes redoutables ; l'africain, moins corpulent, aux cornes basses ; l'asiatique, souvent noir, aux cornes relevées, ancêtre possible de l'actuelle **race de camargue**. Ces trois souches vont se déplacer et se mêler au rythme lent des migrations des hommes, particulièrement en péninsule Ibérique, point de rencontre des deux principaux axes de migration au nord et au sud du bassin Méditerranéen. Des hardes d'aurochs y survivent à l'état sauvage et leurs réduits

accueillent fréquemment des bovidés domestiques, en fuite ou livrés à eux-mêmes.

Les refuges les plus profonds de la sauvagerie taurine seront pendant longtemps les grandes forêts de l'Europe centrale où l'ultime aurochs disparaît au XVII^{ème}, **les deltas déserts des grands fleuves tels le Rhône**, l'Adour et le Guadalquivir, soit en général toutes les zones isolées. On peut dire que l'acte taurin plonge ses racines dans cette résistance à la domestication. Mais, très postérieure à la chasse et au culte dont elle porte cependant des influences encore visibles, la tauromachie s'en écarte profondément.

Rome, berceau de la tauromachie

Il existe une indéniable parenté entre certaines formes de jeux romains et l'actuelle corrida. Au I^{er} siècle, Jules César, qui a chassé l'aurochs en Thessalie, introduit le taureau sauvage dans les *venationes*. Ce spectacle matinal précédait le *munus* vespéral, les combats de gladiateurs dont les affrontements sont bien connus, alors que les *venationes* le sont moins, car il s'agissait d'un jeu secondaire quoique très prisé. On y voyait des démonstrations d'athlètes, des combats d'animaux et des exhibitions qui s'apparentaient aux scènes de chasse transposées en champ clos.

C'est là l'origine de la tauromachie. Les Romains ont inventé sa toute première forme : « On les excitait, surtout les taureaux, à coups d'aiguillons piqués par des *taurarii* ou *taurocentae*, aidés de *successores*. On leur brûlait la peau avec des torches, on leur présentait un mannequin bourré de foin,

homo foenus ; des chiens molosses accompagnaient les chasseurs et leurs comparses. Ils se livraient à toutes sortes d'acrobaties, sautaient à la perche, se glissaient dans des paniers sphériques, exécutaient feintes et razets, se réfugiaient dans des tourniquets à cloison dressés au centre de la piste, escaladaient des murs factices, et sur un diptyque byzantin, on voit un personnage se servir d'un morceau d'étoffe. » Sur une mosaïque on voit un romain à pied affronter le taureau à la lance. Quinze siècles plus tard, on retrouve en Espagne le même geste de combat sous le nom de *lanzada de a pié*.

La cérémonie débutait par le défilé solennel des acteurs, la *pompa*, comme aujourd'hui la corrida débute par le *paséo*. On agite des pièces d'étoffe pour marquer sa satisfaction, comme de nos jours à Séville ou à Nîmes on agite un mouchoir.

Et le chasseur devient cible

Jules César, le chasseur, a donc suscité les premiers actes taurins. Ils ont surgi naturellement de la pratique grecque de pourchasser le cornu à pied ou à cheval avec des chiens. *Venationes* a donné *vénérie*, et *corrida* vient de l'acte cynégétique fondamental de *courre* la bête avec des chiens. A Bayonne, dix siècles après le Colisée, les chiens seront encore utilisés lors du lâcher de taureaux : « *Per los far corre en le bilhe abs canhs* ».

La tauromachie, qui est combat, naît au moment précis du renversement des rôles traqueur-traqué, à l'instant du

basculement psychique, quand le gibier fait front et quand le chasseur devient cible. Ce passage de l'acte de chasse à la tauromachie est rendu inévitable par la réduction de l'espace au champ clos de l'arène ou restreint de la rue. L'instinct agressif déclenche alors sa réponse, la bête poursuivie se met à charger. La seule mention des tourniquets refuge au Colisée en donne la preuve.

Les contradicteurs

Les jeux du cirque avaient, à l'origine, le sens religieux d'un hommage funèbre. Ils perdent rapidement ce caractère sacré pour devenir un divertissement profane, ce qui leur vaut très vite la réprobation des meilleurs esprits contemporains. Les derniers sages de la Grèce se détournent avec horreur de cette *barbarie*.

Imprégné d'hellénisme, Cicéron donne très tôt à Rome le signal de la censure. Ce qui choque, c'est la gratuité de ces massacres dont la cruauté malsaine, de plus en plus voulue et accentuée, provoque le dégoût et la honte. Auteur de la fameuse formule *Panem et circenses*, Juvénal y voit le symbole d'une décadence générale des mœurs dans une société malade.

Avec la vague de fond chrétienne, les premiers interdits apparaissent aux III^{ème} et IV^{ème} siècles. Fuyant ces jeux avec dégoût, les chrétiens ont des raisons personnelles autant que doctrinales de condamner la tauromachie. N'oublions pas Ste Blandine, épargnée par les carnassiers, torturée, et finalement achevée par un taureau en 177 à Lyon.

C'est ainsi que les premiers empereurs baptisés prohibent les jeux du cirque, ou plutôt, ils interdisent les *munera*, les combats exclusivement de gladiateurs, mais ils épargnent les *venationes* qui se prolongent bien après le déclin de Rome. On les retrouve à Byzance au V^{ème} siècle où les empereurs chrétiens d'Orient doivent en interdire la célébration le dimanche et l'accès aux gens d'église en semaine.

Pour des raisons théologiques évidentes, et d'abord pour leur appartenance fondamentale au paganisme, l'Eglise ne pouvait que condamner les jeux du cirque. St Augustin, le premier, fulmine au V^{ème} siècle. Mais déjà apparaît la première contradiction : le bon père est obligé de réprimander fermement son disciple et ami, Alipius, futur évêque de Thagaste en Numidie, surpris à l'amphithéâtre « ivre de *sanglante volupté* », selon l'expression du même saint.

Survivance des jeux qui ont essaimé partout sur le territoire de l'Empire romain, les *venationes* du taureau vont connaître une très grande popularité en Hispanie et dans le sud des Gaules et se poursuivre jusqu'à nos jours.

Plus près de chez nous

Ces généralités rappelées, revenons à notre territoire. Le taureau est présent dans notre région depuis des temps fort lointains. Un article de M. Bret, numismate émérite, paru en 1894 à la suite de la découverte d'une pièce de monnaie Volque dans le Cadereau, semble l'attester. Le graveur a représenté le

taureau tel qu'il est dans les pâturages de la région « *plus maigre que le taureau symbolique des monnaies phocéennes, ses cornes étaient plus fines et son allure n'avait rien d'hiératique. De plus, il porte un licol au bout duquel pend un grelot ou une sonnette* ». Toujours d'après M. Bret, ce grelot est en fait « *la sounaïo* » et l'animal représenté le « *dountaire* ».

Poldo d'Albenas dans son « *Discours historical de l'antique cité de Nîmes* » paru en 1560, revendique pour les Languedociens, au même titre que pour les provençaux la tradition du « *conflict de taureaux que nous appelons la ferrade* ». Son texte nous apprend que « *chascue père de famille, ou mesnagier a certaine quantité de bœufs, il est besoin, s'il ne veut mettre en hasard de les perdre, car ils ne s'enferment ordinairement ne iour, ne nuict es estables ou granges, qu'il note de la marque ou armoiries la race, et succession d'iceux, ou de deux en deux, ou pour le plus, de trois ans : parce que les taureaux les plus aagés, ne sont aisés à estre ainsi marqués* ».

Selon Honorat Valbelle François I^{er} se serait rendu à Aigues-Mortes en 1533 « *per vesse corre los taur* » et il ajoute « *vous prometi foron ben banhas !* » Il s'agit d'une ferrade et c'était en septembre. Quant à son grand ami Charles Quint, pendant ce temps-là, il combattait le taureau à cheval, selon la mode espagnole.

Nombreux sont les écrits concernant la ferrade. Je citerai simplement : « *Louée soit la Provence* » de Pierre Quiqueran de Beaujeu. 1551 ; les frères Platters, en 1598, racontent ce qu'est une ferrade ; de même Prion, homme de confiance du marquis d'Aubais et enfin Jean Charles Roux - père d'Edmonde Charles Roux - dans son livre sur Aigues-mortes, paru en 1910. On

trouve aussi la façon dont on doit s'y prendre pour dresser les bœufs et les atteler à la charrue, le tout agrémenté de nombreuses illustrations.

Il est facile de comprendre qu'en Camargue les champs cultivés sont perdus au milieu de zones boisées et marécageuses d'où se détachent les salins, source de revenus, entre autres, pour les moines de Psalmody. Cette région est pourtant peuplée : des familles vivent dans des mas et s'adonnent à des activités diversifiées. Ils côtoient des taureaux sauvages. Reste à eux de les pourchasser à l'aide de chevaux nerveux et robustes, de les capturer, de les domestiquer et de les marquer de leur sceau, de les châtrer ou bistourner à l'âge de trois ans, pour les rendre plus dociles. Quant aux vaches, en plus grand nombre que les taureaux, elles font un veau par an, mis à l'abri dans l'endroit le plus élevé du pâturage appelé « *cousse* ». C'est clair que le rapport est important par la vente à la boucherie et les services que ces animaux rendent à l'agriculture.

Reste l'origine des jeux. Selon M. Jean François, grand spécialiste ès-taoumachie, les habitants des mas, lors des jours de repos, auraient fermé la cour avec des charrettes et lâché des bêtes légères avec lesquelles ils se seraient amusés : razets, sauts du taureau à la chaise ou avec cabriole, coup du parapluie, de l'homme statue, sac de paille, morceau de tissu. Nombreuses sont les cartes postales des années 1900 qui représentent encore tous ces jeux. Et puis l'on en serait venu aux attributs, pompons, cocarde et aux glands entre les cornes ; enfin à la « *course libre* » codifiée et réglementée, ce qui n'empêche pas quelques remous dans le monde de *la Bouvino*.

Du mas, les jeux taurins se déplacent vers le village où il faut accompagner les bêtes : c'est « *l'abrivado* ». Devant, une calèche occupée par la famille, suivie généralement de six taureaux ou vachettes entourés de quatre cavaliers. Fermant la marche, une autre calèche. Tout ce petit monde va tranquillement sur le chemin et l'on arrive au village sans la présence du moindre spectateur. C'est du travail de routine.

Sur la place ou sur le plan de dépiquage du blé on a installé un « *rond* » de charrettes. Chaque famille possède la sienne et y installe ses invités. Les taureaux sont poussés vers le toril ou « *estable di biou* » ; c'est « *l'embarrado* ». La course peut se dérouler. Autre jeu très prisé, pratiquement interdit de nos jours, le taureau à la corde. Celle-ci permet de retenir la bête qui va donner un coup de museau ou de corne à un jeune qui a présumé de sa rapidité ; mais aussi on peut le faire « *ensaquer* » en la laissant filer. En fin d'après-midi, bêtes et gens regagnent le mas et les pâturages, c'est la « *bandido* ».

Quant à la corrida, d'Espagne elle se déplace en France, principalement dans les villes pourvues d'arènes romaines : c'est le retour aux sources.

Les interdits du XIX^{ème} siècle

Au cours du temps, selon les sensibilités politiques de l'époque, les courses de taureaux, les corridas sont permises, tolérées ou même interdites. Bien évidemment, en période électorale, on n'en parle plus !

Voici le texte de l'Arrêté préfectoral N° 15 du 19 janvier 1841 :

« Nous, maître des Requêtes, Préfet du Département du Gard, Commandeur de la Légion d'Honneur,

- Vu les arrêtés de nos prédécesseurs qui prohibent les courses de taureaux ;

- Informé que cette sage mesure a généralement cessé d'être observée dans le département ;

- Attendu que des plaintes se sont élevées de toute part contre ces courses, qui, outre qu'elles habituent les populations à des actes de cruauté, plongent chaque année une foule de familles dans le deuil ;

Arrêtons :

Article premier : Les arrêtés de nos prédécesseurs sont remis en vigueur. En conséquence, à partir de ce jour, les courses de taureaux sont rigoureusement interdites dans toute l'étendue du territoire de chaque commune du département.

Article deux : MM les maires, commissaires de police et la gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans toutes les communes du département.

Le Maître des Requêtes, Préfet du Gard

Baron de Jessaint »

Le commissaire municipal de Sommières est donc chargé de veiller à l'exécution de l'arrêté. Mais, devant cette

interdiction, la population commence à s'émouvoir, puis trouve un moyen pour passer outre l'interdit.

En 1853, nos concitoyens se mettent d'accord avec un manadier du Caylar pour conduire des taureaux jusqu'à Sommières, sans autorisation, bien évidemment.

Le maire, Émile Boisson, devant l'agitation provoquée, et compte tenu de l'arrêté du Préfet, dresse un procès-verbal de l'infraction et l'adresse à Nîmes. Quant au commissaire de police, il juge plus prudent de se faire oublier.

Paradoxalement, une circulaire du 10 mai 1811, adressée aux maires par le Baron Rolland, Préfet du Gard, à l'occasion de la naissance du Roi de Rome, avait, pour un temps, levé l'interdit.

« On pourra renouveler tous les anciens usages chers aux habitants, courses, jeux taurins : la fête se déroulera le 2 juin, fête de la Pentecôte ».

L'Empire écroulé, on revient aux anciennes lois qu'il faut, à nouveau et toujours essayer de contourner.

Les différents conseils municipaux s'en émouvront. Dans le registre des Délibérations, on lit par exemple, à la date du 23 août 1911 :

« Séance du Conseil Municipal en faveur du maintien des courses de taureaux.

- Considérant que plusieurs projets de loi ont été déposés, soit à la Chambre, soit au Sénat, et que leur adoption par le

Parlement pouvait entamer comme conséquence indirecte la suppression des courses de taureaux ;

- Considérant que jusqu'à ce jour, les courses de taureaux ont été tolérées par l'administration, et que, chaque fois que les pouvoirs publics ont voulu procéder à leur suppression, ils ont provoqué d'énergiques et justes protestations de la part des défenseurs des libertés ;

- Considérant que la suppression des courses de taureaux constituerait une grave atteinte aux franchises méridionales dont jouissent de paisibles populations pour lesquelles ce spectacle présente l'attrait particulier d'un divertissement favori auquel chacun est libre de ne pas assister ;

- Considérant que les courses de taureaux attirent dans notre pays une affluence considérable de visiteurs, qu'elles sont utiles à son développement et à sa prospérité, et que leur interdiction lèserait de multiples intérêts ;

- Considérant enfin, qu'au cas de suppression des courses, le public habitué à y assister, se rendrait en foule hors de la frontière voisine pour jouir du spectacle, au grand détriment de notre commerce local ;

pour ces motifs :

- Demande instamment aux Pouvoirs Publics de respecter les traditions et les usages locaux, alors qu'ils n'ont rien de contraire à la liberté de chacun, à la morale et à la tranquillité publique,

A. - Les invite à autoriser les courses de taureau dans toutes les communes où elles ont été en usage jusqu'ici, cet usage se déterminant par la présence d'arènes, d'amphithéâtres, sur le terrain de la commune. »

Nous ignorons la réponse du Préfet ; quelle qu'elle soit, sur tous les programmes des Fêtes de cette époque, les taureaux sont toujours présents.

A Sommières, les courses avaient pour cadre les places publiques, Marché, Aires, Bourguet, Esplanade. Des arènes en bois sont construites à l'entrée de l'Esplanade, proches du café actuel, mais l'inondation de 1907 emporte pratiquement tout. En 1952 de nouvelles arènes les remplacent, cette fois à l'autre bout de l'Esplanade, à l'emplacement d'un petit jardin. De structure métallique, avec une enceinte en moellons, elles résisteront mieux à la vidourlade du 4 octobre 1958, mais succomberont sous les coups des engins mécaniques venus les démolir afin d'ériger sur le même site une construction en béton armé, plus vaste et plus conforme aux normes de sécurité. L'inauguration a lieu le 28 juin 1992.

L'Église s'en mêle

Au hasard de mes recherches, j'ai découvert une *Instruction Pastorale et Mandement de M^{sr} L'Évêque de Nîmes, Uzès et Alais sur les Combats et les Courses de Taureaux* en date du 15 août 1885.

Je ne peux reproduire ici tout le texte, vu sa longueur ; mais je ne résiste pas au plaisir d'en extraire quelques passages.

« Il fut un temps, nos très chers frères, où les évêques étaient écoutés avec l'attention que doit commander leur parole, et obéis avec la docilité et l'empressement qu'impose leur divine mission. Telle fut la consolation de saint Augustin

prêchant les bateliers d'Hippone et les populations à demi sauvages de Césarée...

... Il y a vingt ans qu'un autre Augustin, d'éloquente et courageuse mémoire, Mgr Plantier, notre illustre prédécesseur, s'est élevé contre les combats de taureaux, qui sont la honte de vos mœurs et qui font demander aux étrangers si la ville de Nîmes est réellement une cité chrétienne. Mgr Plantier se déclarait incapable de répondre à ce reproche, il baissait la tête, il se mettait résolument à la tâche pour abolir l'odieuse coutume qui tyrannisait son cher troupeau.

... On nous disait encore : il faut distinguer entre les courses et les combats de taureaux. Les courses traditionnelles de nos contrées n'ont rien de dangereux ; les combats espagnols méritent au contraire une sévère censure. Nous amortissons par des bourrelets la fureur des cornes de l'animal, nos agiles toréadors savent les éviter d'un bond après les avoir légèrement excités ; ce sont d'ailleurs des taureaux de Camargue qui font tous les frais de nos courses, leur vigueur est médiocre, leur ardeur facile à modérer et il est rare qu'ils fassent des victimes.

... C'est la presse qui a préparé ce spectacle et qui en fait valoir l'étrange beauté. Annonces, affiches, réclames, descriptions, éloge de la troupe étrangère qui franchit les Pyrénées exprès pour amuser le peuple, rien n'est omis. Que d'émotions ! que de plaisir ! comme s'il pouvait y avoir une émotion permise, un plaisir permis à voir tuer six taureaux, seize chevaux râler sous leurs pieds, et au milieu de cette boucherie, un toréador, la première épée de l'Espagne,

exposant parmi ces animaux qui vont expirer au milieu d'une mer de sang, voilà le glorieux spectacle promis à une grande cité !

... Oui, six taureaux ont été tués et le programme est rempli. Ils ont reçu au travers des flancs les trois coups d'épée que la coutume exige, ils ont rugi et écumé de rage, ils se sont précipités sur les chevaux, ils les ont broyés sous leurs pieds, ils ont renversé et blessé le cavalier qui les attaquait, ils ont offert des plaies béantes, ils ont exhalé devant 20 000 spectateurs leurs dernières fureurs et leurs derniers gémissements, ils ont satisfait, en mourant, à toutes les conditions d'une grande course espagnole.

... Le sort du cheval n'a guère été plus heureux que celui du taureau. Nous aimons ce noble animal, un des meilleurs amis de l'homme. On l'exerce à la course, mais la course est pour lui sans péril et il en partage la gloire avec le cavalier qui le guide. On le mène à la bataille, mais le sang qu'il y verse est utile à la patrie, et les blessures qu'il y reçoit sont couvertes par les lauriers de la victoire. Ici, rien de noble, rien de grand, rien d'utile. Vous ne reconnaissez plus ce cheval agile et bondissant comme la sauterelle, dont le pied creuse la terre, et qui s'élançe avec ivresse devant des bataillons armés. Quand la trompette sonne, il ne dit plus allons ! et bien loin d'aspirer avec transport l'odeur de la guerre, il sent qu'on le mène non au combat, mais à la boucherie. Va, pauvre victime, dans ces arènes déshonorées par un plaisir qui est une honte.... Hier l'homme était ton ami, aujourd'hui il te livre comme une indigne proie. Hier on vantait tes triomphes, aujourd'hui on cherche, on célèbre ta défaite et ta mort. Cinq chevaux sont tombés le 9 août dans ce combat sans dignité, sans honneur et sans gloire.

... Il n'y manquait plus que le sang de l'homme, et ce sang a été répandu. Le chef du quadrille a été emporté hors de l'arène presque dès le commencement de la lutte, et la course s'est poursuivie au milieu des inquiétudes qu'inspirait sa blessure. Il faut regarder maintenant le champ de bataille : ces six taureaux immolés pour le plaisir de ces yeux et dont toute la fureur n'a servi qu'à rendre la mort plus horrible ; à côté des cinq chevaux tués sur place, ces onze blessés dont la mort ne se fera guère attendre...

... L'Église qui a horreur du sang a condamné ces spectacles dès qu'il lui fut permis d'élever la voix au milieu des nations. Témoin le Concile de Carthage excommuniant ceux qui les jours de solennités désertaient l'assemblée des chrétiens pour assister aux jeux publics. Témoins les Tertulliens, les Salvien, les Chrysostôme, les Augustin...

... Nous nous ferons aussi l'organe de votre intérêt bien entendu. Quand vous êtes menacés par la maladie contagieuse qui décime l'Espagne et qui recommence à Marseille ses ravages mystérieux, est-il prudent, est-il raisonnable de vous assembler sous un ciel de feu, de braver une chaleur torride, et d'allumer dans vos veines la fièvre des grandes émotions excitées par le sang répandu ? C'est par une vie calme et tranquille que vous éviterez la peste, et vous voulez l'attirer en vous entassant les uns sur les autres dans l'enceinte étroite d'une course de taureaux. La santé publique n'est pas seule en péril, mais la prévoyance, l'économie domestique, les soins que vous devez prendre de votre famille. C'est à la porte de nos

arènes que l'ouvrier va porter son épargne, le domestique ses gages, l'écolier ses menus plaisirs, le pauvre et le mendiant le pain qu'ils tiennent de la charité publique.... Etes-vous plus excusables, vous qui vivez dans l'aisance et dans les richesses...

... Ah ! donnez-vous-les donc ces plaisirs qui reposent et qui délassent, et personne ne les bénira d'un meilleur cœur que le cœur de votre évêque.... Lorsque nous montrons aux étrangers ces villas, ces maisonnettes, ces abris de verdure et de fleurs, ou plutôt, pour parler la langue du pays, ces mazets presque sans nombre qui peuplent vos coteaux, voilà leur disons-nous, l'asile sacré que nos catholiques de Nîmes fréquentent le dimanche. Ce toit enfumé ne couvre qu'une chambrette où se prépare un humble et frugal repas. Mais au devant s'étend une pelouse peuplée d'amandiers où l'on compte autant de fruits que de fleurs, d'oliviers qui gardent jusqu'à la fin de l'automne leur douce récolte.... La mère vaque aux soins du ménage, le père compte les fruits de son petit domaine, les enfants s'exercent à la course ou au jeu de boules sous le regard de leurs parents...

A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, nous avons arrêté et arrêtons les dispositions suivantes :

I – Nous défendons à tous nos diocésains d'assister aux combats de taureaux, déclarant conformément à la bulle de S. Pie V, qu'ils commettraient une faute grave, s'ils enfreignaient notre défense.

II – Nous blâmons sans détour les courses qui sont en usage dans quelques paroisses... et si nous n'allons pas jusqu'à les

interdire en les qualifiant de péché, nous faisons des vœux ardents pour qu'elles disparaissent de nos mœurs.

III – Nous faisons aux journaux catholiques de notre diocèse défense formelle de prêter aux combats de taureaux leur publicité et leurs réclames...

Louis, Évêque de Nîmes, Uzès et Alais »

Ce brave évêque a-t-il été entendu ? J'en doute fort. Il avait, lui, du moins, la conscience en paix.

Et la presse ?

En fouillant dans la presse de l'époque, j'ai retrouvé le *Supplément Illustré* (huit pages, cinq centimes) du journal : *Le Petit journal*, en date du dimanche 15 septembre 1895. La une en couleur de cet hebdomadaire (31 cm, 45 cm) représente un préfet, redingote noire, haut de forme, écharpe tricolore, entouré d'un important dispositif policier, montrant d'un geste large la frontière à un toréro, en costume de lumière, et ne comprenant rien à ce qui se passe. La scène se déroule à Bayonne. Le titre est le suivant : *Interdiction des courses de taureaux dans le Midi. Mazzantini reconduit à la frontière.* Voici des extraits du commentaire :

« On n'en revient pas encore en Espagne. Un fonctionnaire français, sur l'ordre de son ministre, a envoyé les gendarmes à Mazzantini et les préposés au bon ordre ont

conduit à la frontière le célèbre torero ni plus ni moins que s'il était un simple prince.

C'était bien la peine que Louis XIV déclarât qu'il n'y avait plus de Pyrénées ! Farceur, va ! La preuve qu'il y en a, c'est que le préfet a envoyé Mazzantini voir de l'autre côté s'il y était.

Le héros n'en revenait pas ; il a, de longues heures, attendu des excuses auprès d'un train spécial qui chauffait pour le ramener en France. Il eût pardonné, le grand homme, car son âme est excellente, mais rien n'est venu et, pensif, il est reparti, plongeant plus profondément dans son pays, avec la conviction que rien n'existait plus chez un peuple tel que nous.

Et dire qu'il n'y a pas eu de révolution, que le gouvernement n'a pas été renversé ! C'est à n'y pas croire.

A la vérité, on s'est quelque peu cogné dans les rues de Bayonne, mais rien de grave en somme, et M. Félix Faure est toujours, et de par la volonté nationale, sur le fauteuil présidentiel. Mazzantini espérait, peut-être, y prendre sa place.

C'eût été drôle, après tout. Au lieu de chasses à Marly, on eût couru un taureau, et les partisans du gouvernement se seraient appelés des aficionados. Aux ministres, on eût distribué la banderille de l'intérieur, la banderille de la guerre, et le conseil se fût tenu dans les arènes, sous les yeux émerveillés du peuple.

Il y avait là une idée à creuser. On ne l'a pas compris, et on a renvoyé Mazzantini sous le futile prétexte que la loi est une personne vénérable qui a droit à quelques égards.

J'ai beau m'interroger, je ne trouve pas d'opinion sur les courses de taureaux. J'en ai vu à Madrid, et le spectacle des chevaux éventrés m'écœurerait, tandis que j'appréciais la grâce et la hardiesse des toreros.

Le dégoût, finalement, l'ayant emporté sur l'admiration, je me suis senti dépourvu du désir d'assister à de nouvelles courses, mais j'admets parfaitement que tout le monde ne pense pas comme moi, et du moment que des hommes, des femmes même, vont par plaisir à la chasse tuer des animaux inoffensifs qu'ils ne mangent seulement pas, je ne vois pas ce qu'il y a d'excessif à tuer des taureaux qui, eux au moins, se défendent.

Mais voilà, il y a la loi, cette coquine de loi qui interdit ce genre de distraction, et dame ! Quand on est le gouvernement, il faut bien la faire respecter si l'on veut être respecté soi-même.

Aussi, sans prendre parti ni pour, ni contre mes frères du Midi, je leur conseille de se tenir tranquilles jusqu'à ce qu'on ait changé la loi, parce que derrière celle-ci il y a les gendarmes et quand on entre en relations avec eux, on ne sait pas toujours jusqu'où cela peut vous mener. »

Ce journaliste, n'était-il pas un sage ?

Sources

- *Louée soit la Provence*. Pierre Quiqueran de Beaujeu. 1551.
- *Histoire journalière*. Honorat de Valbelle. 1498 – 1539.
- *Le siècle des Platters*. T2. Le Roy Ladurie.
- *Aigues-Mortes*. Jean Charles Roux. 1910.
- *Pierre Prion, scribe*. Le Roy Ladurie. 1985.
- *Gallargues au XVI^{ème} siècle*. A. Herrmann. 1999.
- *Traditions taurines entre mer et Vidourle*. Lise Carretero.
- Revue *Le Feu*. 32^{ème} année. Juin 1937.
- *L'Heure de la Corrida*. Claude Pelletier. 1992.
- *Le Petit Journal*. 15 septembre 1895.
- *Archives Dles du Gard*. Recueil des actes administratifs de la préfecture.
- *Archives Municipales de Sommières*. Registre des délibérations du CM.
- *Archives Evêché de Nîmes*.
- *La fé di biou*. G. Vidal. Bulletin Association Sommières et son Histoire N°1 1993.

- *Cartes postales* : collection de l'auteur.
- *Et les bons conseils* de M. Jean François.

Annexe

Plainte adressée par les capucins de Beaucaire au parlement de Toulouse au sujet de *courses et agitations de taureaux* que l'abbé de la jeunesse (lo cap de jovent) a organisées devant leur couvent pour la Saint Jean. Les religieux ont été contraints d'interrompre l'office, *tant le bruit du peuple retentissait*, et les murs de l'église ont été tachés du sang des taureaux *à la risée des huguenots*. Beaucaire 1656.

Extrait de *Chroniques de Languedoc*, revue publiée à Montpellier sous la direction de M. de la Pijardière, 5 décembre 1874.

ADG Per 40.

Rapport au commandant en chef en Languedoc sur les courses de taureaux qui se pratiquent *de temps immémorial* à Saint Laurent d'Aigouze et dans les communautés voisines. L'auteur précise que *ces divertissements ne se prennent point pendant les offices divins* et qu'ils ne peuvent être tolérés par l'autorité : *Les changements dans les coutumes qui n'ont rien de contraire aux règlements et aux bonnes mœurs... peuvent jeter dans l'abattement un peuple qui a besoin d'être encouragé*. 1758 - 1759.

ADH. C 6814.

Lettre adressée par le curé de Saint Gilles au commandant en chef en Languedoc pour lui demander d'interdire un charivari dont la jeunesse de la ville avait menacé un veuf sur le point de se remarier si ce dernier refusait de donner *au moins trois louis pour faire courir les bœufs*. Saint Gilles 8 octobre 1788.

ADH. C 6825.

Arrêté du préfet du Gard portant défense de faire courir des taureaux, des bœufs et des génisses dans toute l'étendue du département. Nîmes 27 messidor An XII (16 juillet 1804).
ADG.

Lettre du préfet du Gard au maire de Nîmes rappelant qu'en application des ordonnances du directeur général de la Police sur l'observation des dimanches et des fêtes, les courses de taureaux ne peuvent commencer qu'après l'office divin et sont interdites de huit heures à midi. Nîmes 23 juin 1814.
ADG. 9 K 30.

Arrêté du préfet du Gard interdisant les courses de taureaux dans toute l'étendue du département, *attendu que des plaintes se sont élevées, de toute part, contre ces courses qui, outre qu'elles habituent les populations à des actes de cruauté, plongent, chaque année, une foule de familles dans le deuil.* Nîmes 19 janvier 1841.
ADG.

État des communes du Gard où l'on avait l'habitude de faire la course du torreau (sic) avant l'arrêté de M. le Préfet du 19 janvier 1841 dressé par la gendarmerie. Nîmes 22 août 1842.
ADG. 6 M 263.

Lettre anonyme adressée au préfet du Gard pour lui demander d'interdire les courses de taureaux : *Voici le moment des courses..., le moment des grandes réunions*

démagogiques... Vous pouvez rendre service au parti de l'ordre, s'est (sic) de les défendre sérieusement. Reçue en Préfecture le 27 mai 1850.

ADG. 6 M 356.

Circulaire du préfet du Gard aux maires du département sur la nécessité d'interdire les courses : *Depuis que la propagande socialiste a surexcité dans nos campagnes les mauvaises passions, les courses de taureaux sont devenues le prétexte de rassemblements qui ont pour but principal le développement des doctrines démagogiques.* Nîmes avril 1851.

ADG 6 M 356.

Rapport du chef d'escadron de gendarmerie au préfet du Gard au sujet des courses de Vergèze : *J'espère que la gendarmerie aura fait son devoir... dans tous les cas, je lui donne l'ordre formel de tuer à coups de mousquetons les taureaux qui seront amenés pour une course quelconque.* Nîmes 19 août 1851.

ADG 6 M 356.

Lettre du maire de Gallargues au préfet du Gard au sujet de la course d'un taureau à la corde qui a eu lieu dans le village le 2 novembre 1851 : *Autant que vous, M. le Préfet, j'abhorre ces sortes d'amusements, ils sont on ne peut plus barbares (sic), mais que faire ?* Gallargues 15 novembre 1851.

ADG. 6 M 356.

Extraits du catalogue de l'Exposition du 21 avril au 23 mai 1980, aux Archives Départementales du Gard : L'Élevage du taureau de Camargue et les Courses de Taureaux du XV^{ème} au XIX^{ème} siècle dans le Gard.